

## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2022

### Délibération n° 08

**Date de convocation**

08.04.2022

**Date d'affichage**

12.04.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Approbation des conventions de réservation de logements entre Habitat 77 et la commune**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme MM. SALLES – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. C. DELPUECH – M. B. ZAOUÏ par Mme M. GOTIN – M. C. YOUMBI NGAMO par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R441-5,

VU la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart du 8 mars 2022 relative à la garantie d'emprunt accordée à Habitat 77,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement éducatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT les garanties d'emprunt accordées par la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart à hauteur de 40% à Habitat

77 pour la construction de 58 logements sociaux, sis 13-15 rue du Multien et de 22 logements sociaux situés 16 rue des Brandons.


CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud a décidé de rétrocéder à la commune de Combs-la-Ville le contingent accordé par les bailleurs en contrepartie de cette garantie d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir les rapports entre HABITAT 77 et la commune pour la réservation de logements sociaux au titre du contingent dit « communal » incluant le contingent accordé à l'agglomération.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
Reçu en préfecture le 25/04/2022
Affiché le 26/04/2022
ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22__8-DE



**APPROUVE** les termes des conventions de réservation de logement du 13-15 rue du Multien et du 16 rue des Brandons, ci annexées, avec Habitat 77.

**AUTORISE** le Maire à signer ces conventions ainsi que tout document relatif à ces affaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 avril 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -